

# **Candidature et admission 2023 en Master 2 (cinquième année d'études)**

## **Admissions pour l'année universitaire 2023-2024**

### **MASTER 2 – DROIT ET GOUVERNANCE DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET EUROPEENNES**

Bien que ce Master donne accès à la fois au diplôme de la Sorbonne et de l'Université de Bucarest, les enseignements du Master 2 sont intégralement dispensés en langue française, il n'est donc pas nécessaire d'être roumanophone.

Les étudiants désirant s'inscrire au Master doivent choisir entre les deux filières proposées :

- La filière « Affaires », pour ceux se destinant à des carrières dans le secteur privé ;
- La filière « Gouvernance », adaptée à ceux souhaitant exercer au sein de la fonction publique, notamment européenne ou internationale, ou des ONG.

**La procédure de candidature diffère selon le profil de l'étudiant.**

#### **Admission en Master 2 – Etudiants en M1 de Droit européen à Paris I**

Les étudiants qui sont déjà inscrits à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en M1 de Droit européen doivent passer par la plateforme Vœux M2.

#### **Admission en Master 2 – Etudiants hors M1 de droit européen à Paris I**

Conditions d'accès : détention d'un diplôme français ou étranger équivalent à 240 crédits ECTS en droit, sciences politiques ou sciences économiques.

Les démarches de candidatures sont à effectuer sur la plateforme e-candidat de Paris I, disponible à cette adresse : <https://ecandidat.univ-paris1.fr/ecandidat/>

Calendrier de la procédure d'admission :

- Du 2 mai au 22 mai 2023 : dépôt des candidatures sur la plateforme e-candidat ;
- A partir du 23 juin 2023 : publication des résultats ;
- Du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 21 juillet 2023 : début des inscriptions administratives (1ère vague) ;

- Du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 21 juillet 2023 et du 1<sup>er</sup> septembre 2023 à 15 octobre 2023 : candidatures hors procédures (Concours Université de Bucarest, étudiants externes hors UE, etc.)

### **Précisions supplémentaires**

Les étudiants sélectionnés au Collège juridique mais non-inscrit à l'Université de Bucarest ne pourront se prévaloir de la qualité d'étudiant de l'Université de Bucarest :

- ils ne pourront donc pas recevoir le diplôme de l'Université de Bucarest (mais uniquement le diplôme de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne) ;
- ils devront prendre les mesures nécessaires pour être en règle concernant leur droit de séjour sur le territoire roumain alors qu'il ne seront pas inscrits au sein d'une université roumaine (se renseigner auprès des autorités roumaines) ;
- ils devront acquitter une taxe administrative à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest en plus des frais d'inscription à l'Université Paris 1. Les étudiants concernés seront contactés à cet effet par le Collège.

### **Frais d'inscription**

#### **Étudiants inscrits uniquement à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne :**

Les étudiants inscrits uniquement à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne doivent payer à la fois :

**Les frais d'inscription à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.** Attention, les frais d'inscription à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne pour les formations au Collège Juridique diffèrent des frais d'inscription pour les formations « classiques » de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Montant des frais d'inscription au titre de l'année universitaire 2023-2024 : 550,00 € (exonération des frais d'inscription pour les étudiants boursiers).

Exonération de la CVEC pour tous les étudiants.

#### **Une taxe administrative à la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest.**

Montant de la taxe au titre de l'année universitaire 2022-2023 : 1500 lei (environ 300 euros)

#### **Étudiants inscrits à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et à l'Université de Bucarest :**

Les étudiants devront payer à la fois les frais d'inscription à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'intégralité de la taxe administrative de l'Université de Bucarest.